



FAQ SCOLARITE

Date de mise à jour : 27 septembre 2021

SOMMAIRE

Je suis redoublant et j'ai validé un des deux semestres	3
Je suis redoublant et je n'ai validé aucun des deux semestres :	3
Je suis redoublant, quels examens dois-je repasser ? :	3
Je souhaite faire une pause dans mon cursus universitaire : la césure	4
- <i>Pendant un seul semestre universitaire</i>	4
- <i>Sur une année universitaire complète</i>	4
Je souhaite partir à l'étranger pendant ma formation	5
Je souhaite que mon engagement personnel soit valorisé :	6

REDOUBLEMENT

Je suis redoublant et j'ai validé un des deux semestres :

- *J'ai validé le semestre impair (entre septembre et janvier)*
 - Je m'inscris administrativement et retire ma carte étudiant
 - Je n'assiste pas aux cours et examens de ce semestre
 - J'ai la possibilité d'effectuer un stage en entreprise : je prends contact avec mon responsable pédagogique pour en fixer les objectifs.
Ce stage volontaire ne donne pas lieu à une validation d'ECTS mais constitue un atout pour mon projet d'études, mon projet professionnel. Il pourra se valoriser sur mon CV.
 - Je suis les cours et examens à partir du mois de janvier

- *J'ai validé le semestre pair (entre janvier et juin)*
 - Je m'inscris administrativement et retire ma carte étudiant
 - J'assiste aux cours et examens de ce semestre
 - A partir de janvier, j'ai la possibilité d'effectuer un stage en entreprise : je prends contact avec mon responsable pédagogique pour en fixer les objectifs.
Ce stage volontaire ne donne pas lieu à une validation d'ECTS mais constitue un atout pour mon projet d'études, mon projet professionnel. Il pourra se valoriser sur mon CV.

Je suis redoublant et je n'ai validé aucun des deux semestres :

- Je m'inscris administrativement et retire ma carte étudiant
- J'assiste uniquement aux cours et examens que je n'ai pas validé l'année précédente.
- J'ai la possibilité de réaliser un stage en entreprise, dans la mesure où cela est compatible avec les contraintes de mon emploi du temps universitaire. Je prends contact avec mon responsable pédagogique pour en fixer les objectifs.
Ce stage volontaire ne donne pas lieu à une validation d'ECTS mais constitue un atout pour mon projet d'études, mon projet professionnel. Il pourra se valoriser sur mon CV.

Je suis redoublant, quels examens dois-je repasser ? :

- En début d'année, je rencontre le responsable pédagogique de ma formation et j'établis avec lui mon contrat pédagogique qui sera remis à la scolarité.
- Les cours pour lesquels j'ai obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sont définitivement acquis.
- Lorsque je redouble, je n'ai pas à passer les examens correspondants aux cours que j'ai déjà validé.

CESURE

Je souhaite faire une pause dans mon cursus universitaire : la césure

La césure : période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. [FAQ Césure](#)

- Pendant un seul semestre universitaire

Je me rapproche du responsable pédagogique du semestre pour lequel je demande une césure pour affiner mon projet et obtenir son accord.

Je fais une demande de césure : le document est à télécharger sur le site de l'Université

Je conserve mon statut étudiant le temps de ma césure même si je suspends ma formation le temps de la césure.

Si je suis boursier je peux solliciter le maintien de ma bourse

Je n'assiste pas aux cours et examens du semestre pour lequel je suis en césure

Pendant mon semestre de césure, je peux :

- Suivre une formation dans un domaine différent de celui pour lequel je suis inscrit
- Avoir une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger (contrat de travail, expérience non rémunérée au titre de bénévole ou encore un stage)
- M'engager dans le service civique en France ou à l'étranger (volontariat de solidarité international, volontariat international en administration/entreprise, service volontaire européen)
- Créer ma propre activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

Une fois ma césure terminée, je reprends mon cursus universitaire.

- Sur une année universitaire complète

Je me rapproche du responsable pédagogique de l'année pour laquelle je demande une césure pour affiner mon projet et obtenir son accord. Je peux également rencontrer le responsable pédagogique de l'année en cours.

Je fais une demande de césure : le document est à télécharger sur le site de l'Université

Je conserve mon statut étudiant le temps de ma césure même si je suspends ma formation le temps de la césure.

Si je suis boursier je peux solliciter le maintien de ma bourse

Je n'assiste pas aux cours et examens de l'année pour laquelle je suis en césure

Pendant mon année de césure, je peux :

- Suivre une formation dans un domaine différent de celui pour lequel je suis inscrit
- Avoir une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger (contrat de travail, expérience non rémunérée au titre de bénévole ou encore un stage)
- M'engager dans le service civique en France ou à l'étranger (volontariat de solidarité international, volontariat international en administration/entreprise, service volontaire européen)
- Créer ma propre activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.

MOBILITE INTERNATIONALE

Je souhaite partir à l'étranger pendant ma formation :

- Je peux partir dans le cadre d'un échange Erasmus ou autre programme d'échange, je me renseigne sur le site de l'IAE
- Je contacte les Relations Internationales de l'IAE et/ou les enseignants référents :

ANNECY	CHAMBERY
<i>Service des Relations Internationales (bureau 107) :</i> International-Acy.lae@univ-smb.fr	<i>Service des Relations Internationales (bureau 23114) :</i> International-Chy.lae@univ-smb.fr
<i>Département Marketing et Communication :</i> Muriel Fadaïro / Daniel Françoise	<i>Département Management International :</i> Amy Church-Morel
<i>Département Economie Finance :</i> Jean-Philippe Clerc	<i>Département Citheme :</i> Florence Besson-Reynaud
<i>Département Technologie Management :</i> Gérard Fournier-Bidoz / Romain Gandia	

- Je peux partir à l'étranger en mettant entre parenthèse mes études : je fais donc une césure (cf. supra)

ENGAGEMENT ETUDIANT

Je souhaite que mon engagement personnel soit valorisé :

Dans le cadre de vos études, vous pouvez demander une valorisation de vos compétences, connaissances ou aptitudes en lien avec le diplôme préparé et acquises dans le cadre d'un engagement personnel.

Sont concernés par cette valorisation :

- une activité bénévole au sein d'une association, incluant les activités d'élus étudiants dans
- les conseils centraux des établissements ;
- une activité professionnelle ;
- une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- un engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- un engagement de service civique ;
- un engagement de volontariat dans les armées.

La demande se fait via un formulaire de demande ainsi qu'un dossier de 5 à 10 pages expliquant votre engagement.

Toutes les informations sont disponibles sur [ce document](#).